## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-02-DEL-167

OBJET: **URBANISME** -INCORPORATION DES PARCELLES NON BÂTIES CADASTRÉES SECTION BC416, BD120, BD136, BD138, BD275, BD276, BD148, BD151, BD347, BD378, BD379, BE119, BE283 À TRIEL-SUR-SEINE, **PRÉSUMÉES** VACANTES ET SANS MAÎTRE, DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : M. PHILIPPE DA-RIN

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRÉSENTÉS:

NOMBRE DE VOTANTS :

Le 27 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 20 février 2023 SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

## PRÉSENTS:

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND, Madame Amandine BENOIST, Monsieur GAILLARD, Fernando Monsieur Monsieur MENDES, Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabète RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

## ONT DONNÉ POUVOIR:

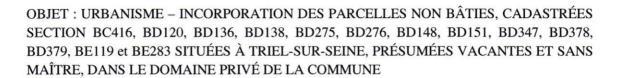
Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER, Madame Paméla BUQUET MAIRE à Monsieur Fernando MENDES, Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Souad BENDJEDDOU,

EXCUSÉ(S):

ABSENT(S):

Accusé de réception en préfecture 078-217806249-20230227-2023-02-DEL-167-DE Date de réception préfecture : 16/03/2023





VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

**VU** l'arrêté municipal n°2022-092 en date du 24 février 2022 constatant la vacance des parcelles cadastrées BC416, BD120, BD136, BD138, BD275, BD276, BD148, BD151, BD347, BD378, BD379, BE119, BE283,

**VU** l'avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable dans sa séance du 20 février 2023,

**CONSIDERANT** que les parcelles susvisées n'ont pas de propriétaire connu ; que depuis plus de trois ans la taxe foncière n'a pas été acquittée pour ces biens immobiliers,

**CONSIDERANT** que le Maire a, par arrêté en date du 24 février 2022 susvisé, constaté que ce bien satisfait aux conditions mentionnées au 2° de l'article L.1123-1 du Code de la propriété des personnes publiques,

**CONSIDERANT** que cet arrêté a fait l'objet d'une publication et d'un affichage pendant un délai de six mois, au cours duquel aucun propriétaire ne s'est fait connaître,

**CONSIDERANT** dès lors que les parcelles cadastrées BC416, BD120, BD136, BD138, BD275, BD276, BD148, BD151, BD347, BD378, BD379, BE119, BE283 sont présumées sans maître,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune d'incorporer ces parcelles dans son domaine privé,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1**<sup>ER</sup> : **D'INCORPORER** les parcelles non bâties, cadastrées BC416, BD120, BD136, BD138, BD275, BD276, BD148, BD151, BD347, BD378, BD379, BE119 et BE283, situées sur le territoire communal de Triel-sur-Seine, d'une superficie totale de 2478 m², dans le domaine privé de la commune. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

**ARTICLE 2 : CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document ou acte afférent à cette incorporation.

Fait et délibéré les jour et an susdits à Triel-sur-Seine

Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance,

Cédric AOUN Mme Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Compilé 1808 91.2023 92.00 11.075 12.07